

Je demande une carte nationale d'identité Je suis une personne mineure

SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS : 01 45 10 76 00, PRÉSENCE OBLIGATOIRE d'un des parents et du mineur

- 1) Je complète le dossier Cerfa Orange remis par l'accueil ou la pré-demande que j'ai remplie sur Internet via <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- 2) J'apporte les documents obligatoires :

<p>1ère demande J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cerfa orange complété ou la Pré-demande remplie et imprimée impérativement ; <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans : <i>original + photocopie</i> OU <input type="checkbox"/> Acte de naissance original (copie intégrale) de moins de 3 mois (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé ou pour les français nés à l'étranger dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes) ; <input type="checkbox"/> Photo d'identité récente (moins de 6 mois), non coupée et conforme aux normes 35 x 45 mm sur un fond clair (en couleur, sans lunettes, visage dégagé, sans accessoire visible dans les cheveux, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée...) ; <input type="checkbox"/> Livret de famille : original et copie (page parent + enfant) ; <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'1 an aux noms et prénoms des parents : <i>original + photocopie</i> (facture d'eau, électricité, de téléphone fixe, avis d'imposition ou certificat de non-imposition,...) ; <input type="checkbox"/> Pièce d'identité en cours de validité du représentant légal présent : <i>original + photocopie</i>.
<p>Renouvellement J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cerfa orange complété ou la Pré-demande remplie et imprimée impérativement ; <input type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans à renouveler : <i>original + photocopie</i> ; <input type="checkbox"/> Livret de famille (original + copie page parent et enfant) ou acte de naissance de moins de 3 mois ; <input type="checkbox"/> Photo d'identité récente (moins de 6 mois), non coupée et conforme aux normes 35 x 45 mm sur un fond clair (en couleur, sans lunettes, visage dégagé, sans accessoire visible dans les cheveux, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée...) ; <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'1 an aux noms et prénoms des parents : <i>original + photocopie</i> (facture d'eau, électricité, de téléphone fixe, avis d'imposition ou certificat de non-imposition,...) ; <input type="checkbox"/> Pièce d'identité en cours de validité du représentant légal présent : <i>original + photocopie</i> ; <p><u>Si la carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans : <i>original + photocopie</i> OU <input type="checkbox"/> Acte de naissance original (copie intégrale) de moins de 3 mois (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé ou pour les français nés à l'étranger dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes).
<p>Perte/Vol : J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'ensemble des documents exigés pour une 1^{ère} demande ; <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (achat en ligne via timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac) : 25€ ; <input type="checkbox"/> Déclaration de perte datée et signée par le parent (Cerfa n°14011*01) : <i>original + copie</i> à trouver sur Internet ou en mairie OU <input type="checkbox"/> Déclaration de vol : <i>original + photocopie</i> à effectuer en commissariat ou en gendarmerie <p><u>Si pas de carte nationale d'identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pièce officielle avec photo (carte vitale, pass navigo, permis de conduire, ...) : <i>original + photocopie</i>.



Attention, des pièces complémentaires sont exigées pour les situations suivantes :

➤ **Si le parent ou tuteur est hébergé :**

- Pièce d'identité de la personne qui vous héberge : photocopie uniquement ;
- Attestation de l'hébergeant signée et datée certifiant que vous habitez chez lui de manière stable ou depuis **plus de 3 mois** (les nom et prénom du parent et de l'enfant doivent être mentionnés dans l'attestation) : original ;
- Justificatif de domicile récent (**moins d'1 an**) au nom de l'hébergeant : original + photocopie ;
- Justificatif complémentaire récent, avec nom et prénom du parent ou tuteur** : bulletin de salaire, facture de téléphone mobile, attestation de Sécurité sociale, relevé de compte bancaire ...

➤ **Si les parents ou tuteurs sont séparés/divorcés :**

- Jugement ou convention de divorce ou jugement des affaires familiales dans leur intégralité : original + photocopie.

➤ **Si le mineur est en garde alternée :**

- Justificatif de domicile de **moins d'1 an** de l'autre parent : original + photocopie ;
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité de l'autre parent.

➤ **Si le mineur est né à l'étranger :**

- Acte de naissance de **moins de 3 mois avec la mention de naturalisation ou décret de naturalisation** ;
- Titre républicain : original + photocopie
ou
- Document de circulation : original + photocopie.

➤ **Si le mineur est né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger :**

- Certificat de nationalité française du parent (pour une 1ère demande de pièce d'identité française)

➤ **Si je veux que le mineur ait un nom d'usage (double nom) :**

- Un justificatif : acte de naissance faisant apparaître la double filiation ;
- Une lettre signée et datée indiquant son accord pour que l'enfant porte ce double nom + photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent.

➤ **Si le mineur est sous tutelle :**

- La décision de justice désignant le tuteur : *original + photocopie*

Lors du dépôt de votre dossier,

Les délais donnés par le Service citoyenneté sont toujours à titre indicatif.

Ils fluctuent selon la période et le nombre de demandes dans le Val-de-Marne

Anticipez dans la mesure du possible vos démarches.